

M. PETERS : Ce n'est pas là le montant d'argent que les allocataires ont le droit de gagner.

M. LALONDE : Non.

M. BROOKS : En plus de ce plafond, il y a aussi l'argent que ces personnes ont le droit de gagner à d'autres sources.

M. SPEAKMAN : Cela n'a-t-il pas trait aux gains permis ? Actuellement, les allocataires ont droit de gagner \$120 par année et vous demandez que cette échelle des gains soit portée à \$240 par année, n'est-ce pas ?

M. LALONDE : Il existe actuellement une différence de \$20 par mois entre le taux de base et le plafond du revenu. Le taux de base étant de \$70 et le plafond du revenu de \$90, cela crée une différence de \$20 par mois.

M. BENIDICKSON : On propose la même proportion dans ce cas.

M. LALONDE : C'est bien ça.

M. BEECH : Ont-elles le même privilège que les anciens combattants d'accomplir des travaux intermittents ?

Mme WAINFORD : Oui. Au sujet de la raison qui nous pousse à demander ceci, je désire vous rappeler qu'en 1949 nous avons demandé cette augmentation au gouvernement. Nous recevions \$40 par mois et nous en avons demandé \$60. A ce moment-là nous demandions également d'autre assistance. Cependant, à cette époque, le coût de la vie aurait pu baisser un peu et nous avons demandé, si on ne pouvait pas nous accorder cette augmentation, de nous accorder une indemnité de vie chère. Nous avons exposé notre raisonnement ainsi. Si le prix des vivres et ainsi de suite baissait, alors on pourrait nous l'enlever n'importe quand. On nous a accordé ce secours à titre d'allocation supplémentaire et c'est demeuré ainsi depuis lors. A ce moment-là nous recevions \$120 par année. On nous donnait \$10 par mois et nous pouvions obtenir \$120 du département. Et quand nous avons reçu notre augmentation à \$60, c'était la même chose. Évidemment depuis que le nouveau gouvernement est au pouvoir l'augmentation a été portée à \$70.

Durant les quatre ou cinq dernières années nous avons réclamé ces \$90 de façon générale.

En revenant à ce problème des gains, quand l'article 4 a été présenté il y a plusieurs années pour donner aux anciens combattants célibataires le privilège de se chercher du travail pour trois mois et de faire \$600 par année, nous nous y sommes fortement opposées, parce que, quand le gouvernement a accepté de nous donner cette mince allocation de \$20 par mois, en 1943, nous étions complètement éliminées du marché du travail. Celles qui avaient dépassé 40 ans ne comptaient plus sur le marché du travail et nous continuions de vieillir. Nous pouvons paraître en bonne santé, mais le fait est cependant que nous vieillissons sans cesse. Les femmes ne rajeunissent pas et elles ne sont pas capables de trouver de travail. Si elles trouvent du travail et qu'elles gardent des bébés à la maison, alors elles doivent en faire rapport au gouvernement. Nos sections voient à toutes ces choses et s'assurent qu'elles sont faites honnêtement sur une base d'honneur personnel. Évidemment, il faut compter avec les rares exceptions qui tentent de déroger à la règle.

Mais si nous étions éliminées du marché du travail en 1943 pourquoi serions-nous obligées de recommencer à travailler maintenant. Vous devez